

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 2 août 2010, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
M. Marcel St-Jacques, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier
Mme. Suzie Gauthier, secrétaire trésorière adjointe

Absence motivée :

M. Ronald Cross, maire
Mme. Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : 0

Absence du maire :

En vertu de l'article 158 du Code municipal du Québec, le conseil est présidé dans ses sessions par son chef, ou le maire suppléant, ou, à leur défaut, par un membre choisi parmi les conseillers présents.

Étant donné l'absence du maire, le maire suppléant, monsieur Charles Rondeau, présidera l'assemblée.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire suppléant, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1008-207

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

ORDRE DU JOUR

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Période de question
- 0.5 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 juillet 2010
- 0.6 Suivi des procès-verbaux

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMITÉS DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AUCUNE RENCONTRE

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire- trésorier
- 130-2 Présentation des comptes dus au 27 juillet 2010
- 130-3 Présentation des comptes payés au 27 juillet 2010
- 130-4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 27 juillet 2010
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 10 juillet 2010
- 130-6 État des activités financières – suivi du budget 2010
- 130-7 Entérinement de l'adoption du Règlement d'emprunt n° 2010-001 de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau
- 130-8 Association du bassin versant du lac Blue-Sea – étude GEIGER, demande de débours
- 130-9 Club du lac Pythonga – demande de service
- 130-10 Omnium de la Santé – tournoi de golf annuel
- 130-11 Sûreté du Québec – tournoi de golf

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

220 SÉCURITÉ INCENDIE

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE AUCUNE RENCONTRE

300 TRANSPORT

COMITÉS DE TRANSPORT DU 27 juillet - RECOMMANDATIONS

- 300-1** Soumission clôture pour le terrain des travaux publics – octroi de contrat
- 300-2** Projet golf Algonquin – Demande de propositions pour la préparation d’un plan de drainage

400 ENVIRONNEMENT

COMITÉ D’ENVIRONNEMENT – AUCUNNE RENCONTRE

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

AUCUNE RENCONTRE DU COMITÉ AU COURS DU MOIS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

COMITÉ DE L’ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU 21 juillet 2010 – RECOMMANDATIONS

- 600-1 Avis de motion – Règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - création d’une nouvelle zone périphérique à partir d’une partie de la zone V-132
- 600-2 Adoption par résolution du premier projet Règlement modificateur 2010-281 -- modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - création d’une nouvelle zone périphérique à partir d’une partie de la zone V-132
- 600-3 Avis de motion – Règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - ajout des codes d’utilisations h3 et h4 dans la zone A-133
- 600-4 Adoption par résolution du premier projet Règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - ajout des codes d’utilisations h3 et h4 dans la zone A-133
- 600-5 Avis de motion – Règlement modificateur 2010-283 - modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 – afin d’ajouter des normes et des exigences reliées à l’implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l’ensemble du territoire de la municipalité de Messines
- 600-6 Adoption par résolution du premier projet Règlement modificateur 2010-283 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 - afin d’ajouter des normes et des exigences reliées à l’implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l’ensemble du territoire de la municipalité de Messines

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

COMITÉ DE LOISIRS DU 21 juillet 2010 - RECOMMANDATIONS

- 700-1** Projet de réfection de la rampe de mise à l’eau du lac Blue-Sea – autorisation de faire fabriquer des dalles de béton;
- 700-2** Sentier du chemin du quai – autorisation d’engager une dépense
- 700-3** Bibliothèque – autorisation d’achat et l’installation d’une unité de climatisation
- 700-4** Projet patinoire terrain CMC – Offre de service pour la préparation des plans et devis, adjudication d’un contrat

800	CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE
------------	--

- | | |
|--------------|--|
| 800-1 | FQM – lettre de remerciement pour une résolution d’appui |
| 800-2 | Office de producteur de bois de la Gatineau – Programme de mise en valeur Volet II 2010-2011 |
| 800-3 | CPTAQ – accusé réception |
| 800-4 | Biblio Outaouais – rapport annuel |
| 800-5 | CSSVG – rapport annuel |

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC
-------------	---

1100	LEVÉE DE LA SESSION
-------------	----------------------------

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1008-208

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 juillet 2010

CONSIDÉRANT QU’une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1008-209

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire- trésorier

CONSIDÉRANT QU’en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire-trésorier a le pouvoir d’autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l’unanimité

D’adopter le rapport des dépenses du directeur général/ secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} juillet au 28 juillet 2010, dont celui-ci représente une somme de 6 290.86\$.

ADOPTÉE

R1008-210

Adoption de la liste des comptes dus

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} juillet au 28 juillet 2010, dont celui-ci représente une somme de 17 370.94\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-211

Pour accepter la liste des comptes payés

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} juillet au 28 juillet 2010, dont celle-ci représente la somme de 52 588.49\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-212

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} juillet au 28 juillet 2010, dont celle-ci représente la somme de 27 489.35\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-213

Entérinement de l'adoption du Règlement d'emprunt n°2010-001 de l'aéroport de Maniwaki Haute-Gatineau

Considérant que la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau (ci-après appelée « la RIAM ») a adoptée, le 20 janvier 2010 le règlement d'emprunt n° 2010-001 visant la réfection de la piste;

Considérant la résolution numéro 2010-R-AG291 du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau par laquelle celui-ci requiert la participation de l'ensemble des municipalités membres de la RIAM aux fins de l'entérinement, par elles, de l'adoption du Règlement cité en titre;

Considérant que le conseil de la municipalité de Messines reconnaît l'importance du maintien de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau à titre d'infrastructure majeure de développement et de protection du territoire de la Vallée-de-de-la-Gatineau;

Considérant que le conseil estime opportun de consentir à entériner l'adoption du règlement d'emprunt n° 2010-001 de la RIAM.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley

Appuyé par Sylvain J. Forest
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines entérine l'adoption du Règlement d'emprunt no 2010-001 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau.

ADOPTÉE

R1008-216

Association du bassin versant du lac Blue Sea – étude GEIGER, demande de déboursier

CONSIDÉRANT QUE l'association du bassin versant du lac Blue Sea a fait parvenir une demande à la municipalité de déboursier une somme de 4 900.00\$ pour permettre à l'Université Laval de débiter les travaux dans l'étude GEIGER;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines a réservé à son budget 2010 une somme de 9 000\$ pour l'association du bassin versant du lac Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe d'émettre un chèque au montant de 4 900.00\$ à l'association du bassin versant du lac Blue Sea et ce, afin de défrayer en partie les coûts reliés à la mise à jour du rapport GEIGER par l'université de Laval.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1008-217

Club du lac Pythonga – demande de service

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Hamilton, du comité de l'environnement du Club du lac Pythonga, club privé situé dans la Zec Pontiac, a fait parvenir une lettre à l'attention du conseil municipal demandant accès au service municipal de disposition et de traitement des matières recyclables pour les matières produites par ses membres;

CONSIDÉRANT QU'après discussions les membres du conseil sont favorables à la demande de madame Hamilton en attente de l'ouverture du nouveau site régional **"éco-centre"**, dont l'ouverture est prévue pour janvier 2011.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la représentante du Club du lac Pythonga, soit madame Sylvie Cusson, à apporter les matières recyclables produites par les membres du Club du lac Pythonga au terrain des travaux publics, moyennant des frais de 160.00\$, et ce jusqu'au 31 décembre 2010.

ADOPTÉE

R1008-218

Omnium de la Santé – tournoi de golf annuel

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le conseiller, monsieur Marcel St-Jacques et sa conjointe, à participer au souper de l'Omnium de la santé 2010 de la Fondation du CSSSVG qui aura lieu le 25 août prochain, et ce au coût de 40.00\$ par personne.

Il est de plus résolu d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe d'émettre un chèque au coût de 80.00\$ à la Fondation du CSSSVG pour l'inscription des deux participants au souper de l'Omnium 2010.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1008-219

Sûreté du Québec – tournoi de golf

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription d'un quatuor au tournoi de golf de la Sûreté du Québec qui aura lieu le 13 août prochain au Mont-Ste-Marie, et ce au coût de 120.00\$ par personne.

Il est de plus résolu d'autoriser la secrétaire trésorière adjointe d'émettre un chèque au coût de 480.00\$ à la Sûreté du Québec pour l'inscription d'un quatuor à leur tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1008-220

Distribution des bacs roulants – autorisation de paiement d'une facture pour la location d'une remorque

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire trésorière adjointe d'émettre un chèque au coût de 1 343.21\$ comprenant les taxes applicables, au dépanneur Val-Guertin de Messines pour la location d'une remorque lors de la livraison des bacs roulants aux contribuables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT

R1008-221

Soumission clôture pour le terrain des travaux publics – octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a résolu, par la résolution R1006-162, de demander des soumissions auprès de 2 soumissionnaires pour l'achat de clôture pour le terrain des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à un appel d'offre par invitation auprès des entreprises BMR Martel et fils de Maniwaki, matériaux Bonhomme de Maniwaki et Métal Gosselin de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT QUE seulement deux des trois entreprises ont déposé une soumission dans le délai prescrit :

Métal Gosselin :	17 951.94\$ incluant les taxes;
BMR Martel et fils :	22 570.18\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par l'entreprise Métal Gosselin de Mont-Laurier était la moins élevée et que celle-ci était jugée conforme.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer à l'entreprise Métal Gosselin de Mont-Laurier, le contrat pour l'achat de clôture pour le terrain des travaux publics, et ce pour la somme de 17 951.94\$ incluant les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser une dépense pour l'achat de béton de l'entreprise Lafarge Canada Inc., dont celui-ci servira lors de la construction de la clôture et ce, pour la somme de 1 500.00\$ en plus des taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser un transfert budgétaire pour pourvoir aux présentes dépenses, soit la totalité des sommes engagées à partir du compte 02 32030 459 à être transférée vers un compte capitalisable.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1008-222

Projet golf Algonquin – Demande de propositions pour la préparation d'un plan de drainage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection des chemins municipaux situés dans le projet domicilié du Golf Algonquin;

CONSIDÉRANT QUE le comité des transports recommande au conseil municipal de faire préparer des plans et devis pour le drainage du projet domicilié du Golf Algonquin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à demander une offre de service auprès de deux soumissionnaires pour la préparation des plans et devis pour le drainage du projet domicilié du Golf Algonquin.

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

COMITÉ DE LA FAMILLE ET / OU DES AINÉS

AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

R1008-223

Avis de motion – Règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n°R95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°R95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132.

ADOPTÉE

R1008-224

Adoption par résolution du premier projet Règlement modificateur 2010-281 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 – création d'une nouvelle zone périphérique à partir d'une partie de la zone V-132

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le premier projet de règlement modificateur numéro 2010-281 modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 (création d'une nouvelle zone).

ADOPTÉE

R1008-225

Avis de motion – Règlement modificateur 2010-282 – modifiant le règlement de zonage n°R95-167 – ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest, qu'à une assemblée subséquente, sera déposé pour approbation un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n°R95-167 – ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133.

ADOPTÉE

R1008-226

Adoption par résolution du premier projet Règlement modificateur 2010-282 modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 - ajout des codes d'utilisations h3 et h4 dans la zone A-133

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,

Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le premier projet de règlement modificateur numéro 2010-282 modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 (ajout de codes d'utilisations dans la zone du projet domicilié du golf Algonquin)

ADOPTÉE

R1008-227

Avis de motion – Règlement modificateur 2010-283 - modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 – afin d'ajouter des normes et des exigences reliées à l'implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines

Avis de motion est donné par le conseiller Sylvain J. Forest, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 – afin d'ajouter des normes et des exigences reliées à l'implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines.

ADOPTÉE

R1008-228

Adoption par résolution du premier projet Règlement modificateur 2010-283 – modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 – afin d'ajouter des normes et des exigences reliées à l'implantation et à la construction de clôtures et de murets sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Messines

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte par résolution le projet de règlement modificateur numéro 2010-283 modifiant le règlement de zonage n° R-95-167 et le règlement de construction n° 163 (normes et exigences clôtures et murets)

ADOPTÉE

R1008-229

Projet de réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue-Sea - autorisation de faire fabriquer des dalles de béton

CONSIDÉRANT QUE le comité de communication, des loisirs, de la culture et de la bibliothèque recommande au conseil municipal la fabrication de dalles de béton pour la réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense pour la fabrication de dalles de béton qui serviront à la réfection de la rampe de mise à l'eau du lac Blue Sea, et ce au coût de 6 200.00\$ en plus des taxes applicables, de l'entreprise Lafarge Canada Inc.

Note : Les deniers nécessaires pour cette dépense proviendront de la subvention volet II 2007-2008, projet de réfection du quai et de la rampe de mise à l'eau au lac Blue-Sea.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-230

Sentier du chemin du quai – autorisation d'engager une dépense

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un certificat d'autorisation lui permettant de continuer les travaux de construction du sentier pédestre du chemin du Quai;

CONSIDÉRANT QUE le comité de communication, des loisirs, de la culture et de la bibliothèque recommande aux membres du conseil de reprendre les travaux de construction du sentier pédestre du chemin du Quai;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser que les travaux de construction du sentier pédestre du chemin du Quai reprennent, afin de terminer l'assiette du sentier et de compléter les passerelles qui engendrent le ruisseau à différents endroits, et ce pour la somme de 4 000\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-231

Bibliothèque – autorisation d'achat et l'installation d'une unité de climatisation

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat et l'installation d'une unité de climatisation pour la bibliothèque municipale de l'entreprise Pothier Réfrigération Ltée de Maniwaki, et ce au coût de 2 263.00\$ en plus des taxes applicables.

Il est également autoriser la dépense de l'entreprise électrique Paul St-Jacques de Blue-Sea, pour le branchement de la nouvelle unité de climatisation.

Note : Cette dépense sera couverte par les revenus de la vente des biens de la municipalité (résolution # R1007-193).

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-232

Projet patinoire terrain CMC – Offre de service pour la préparation des plans et devis, adjudication d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été en demande d'offre de service auprès de deux fournisseurs afin de préparer les plans et devis pour la construction d'une dalle de béton servant à y installer une patinoire;

CONSIDÉRANT QUE les deux offres de services reçus sont les suivantes :

Les laboratoires Shermont de Mont-Laurier : 7 700.00\$ en plus des taxes applicables;

CIMA de Gatineau : 11 500.00\$ en plus des taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le contrat pour la préparation des plans et devis pour le projet de patinoire sur le terrain du CMC aux Laboratoires Shermont de Mont-Laurier, et ce au coût de 7 700.00\$ en plus des taxes applicables.

Que les deniers nécessaires à la présente dépense proviennent du montant en réserve reçu de l'entreprise Hydro-Québec dans le cadre du programme "Mieux Consommer" et que la balance des sommes nécessaires proviennent du surplus accumulé.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1008-233

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h18.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier